

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 40/2026**

**OBJET :** HOTEL DES ARTISANS -BAIL DEROGATOIRE A LA SOCIETE RJTEL-CFACFO - LOT 1 - 7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX BESNARD - VAUX-LE-PENIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération n°2015.7.11.110, du 28 septembre 2015, autorisant le Président à mettre en location des locaux de l'hôtel des Artisans (Parc d'Activités de Vaux le Pénil) ;

VU la délibération n° 2023.6.34.185 du 18 octobre 2023, portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, dans son article 8 relatif à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la société RJTEL-CFACFO, représentée par Monsieur NYOURI Sadamé, de s'installer au sein de l'Hôtel des Artisans - lot 1 situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL et la nécessité, à cette fin, de conclure un bail ;

**CONSIDÉRANT** qu'un BAIL DÉROGATOIRE peut être établi entre la SOCIETE RJTEL-CFACFO et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**CONSIDÉRANT** que ce BAIL DÉROGATOIRE est convenu pour une durée de 12 mois et qu'il peut être reconduit, sans pouvoir excéder une durée totale cumulée de 36 mois ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE SIGNER,** ou son représentant, un BAIL DÉROGATOIRE avec la Société RJTEL-CFACFO, représentée par Monsieur NYOURI Sadamé, concernant le LOT 1 - local situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2027, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 14/04/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260414-63083-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication ou notification : 15 avril 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official seal of the Tribunal administratif de Melun is partially visible on the left, with the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written across the seal and extends to the right.

Franck Vernin